

---

## Fiche de Données de Sécurité

### PROSOL FUSION 951 CARTRIDGE

Fiche du: 7/16/2015 - révision 3

Date de la première édition: 5/13/2015

---

#### 1. IDENTIFICATION

##### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : PROSOL FUSION 951 CARTRIDGE

##### Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation :

Usage recommandé : Adhesive

Restrictions à l'utilisation : S.o.

##### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables

Fournisseur : MAPEI CORP. (USA and Puerto Rico)

1144 East Newport Center Drive

33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 954-246-8888

##### Numéros d'urgence (24 heures):

(Canada) CANUTEC 1-613-996-6666

---

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification du produit chimique

##### Classification du produit chimique

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

##### Éléments d'étiquetage

Code	Description
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501.A	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

##### Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue :

Aucun

##### Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:

Aucun

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline comme cancérigène du Groupe 1. Soit le CIRC soit le NTP considèrent la silice comme un cancérigène connu. La preuve est basée sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs aux particules respirables de poussière de silice cristalline. Etant ce produit sous forme liquide ou de pâte, il ne pose pas de danger lié à la poussière; par conséquence, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque: le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière de silice)

---

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

##### Substances

S.o.

##### Mélanges

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et de la classification en rapport :

##### Liste des composants

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification
0.1-1 %	Silica Sand	CAS:14808-60-7	Carc. 1A, H350.A; STOT RE 1, H372.A

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

S.o.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### Dangers particuliers résultant du produit chimique

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

### Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : S.o.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur LEP

Composant	Type LEP pays (limite d'exposition professionnelle)	Ceiling	Long terme mg/m <sup>3</sup>	Long Terme ppm	Court terme mg/m <sup>3</sup>	Court terme ppm	Comportement	Remarque
Silica Sand	ACGIH		0,025					A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis;

Contrôles d'ingénierie appropriés: S.o.

### **Mesures de protection individuelle**

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

S.o.

---

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: Liquide

Aspect et couleur : Pâte beige

Odeur : Faiblement semblable au latex

Seuil d'odeur : S.o.

pH: 9.00

Point de fusion/congélation : S.o.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >100 °C (212 °F)

Point éclair : >100 °C (212 °F)

Vitesse d'évaporation : same as water

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : S.o.

Densité des vapeurs: 1.15

Pression de vapeur : 1.00 (kPa 50°C)

Densité relative : S.o.

Hydrosolubilité: Soluble

Solubilité dans l'huile : S.o.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : S.o.

Température d'auto-allumage : S.o.

Température de décomposition : S.o.

Viscosité : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

Inflammation solides/gaz: S.o.

### **Autres informations**

Propriétés caractéristiques des groupes de substances S.o.

Miscibilité : S.o.

Liposolubilité : S.o.

Conductibilité : S.o.

---

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **Réactivité**

Stable dans les conditions normales

### **Stabilité chimique**

Données non disponibles.

### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun.

### **Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

### **Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :



## Groupe d'emballage

ADR-Classe: N/A  
DOT-Classe de danger: N/A  
IATA - Classe : N/A  
IMDG - Classe : N/A

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

ADR - Groupe d'emballage : N/A  
DOT-Groupe d'emballage: N/A  
IATA - Groupe d'emballage : N/A  
IMDG - Groupe d'emballage : N/A

## Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non  
Polluant environnemental : S.o.

## numéro ONU

S.o.

## Précautions particulières

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : N/A  
DOT-Etiquette(s): N/A  
DOT-Symbole: N/A  
DOT-Avion Cargo: N/A  
DOT-Avion passager: N/A  
DOT-Bulk: N/A  
DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : N/A  
ADR-Numéro d'identification du danger : N/A  
ADR-Code de restriction en tunnel : N/A

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : N/A  
IATA - Avion CARGO : N/A  
IATA - Étiquette : N/A  
IATA - Risque subsidiaire : N/A  
IATA - Erg : N/A  
IATA - Dispositions particulières : N/A

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : N/A  
IMDG - Note d'arrimage : N/A  
IMDG - Risque subsidiaire : N/A  
IMDG - Dispositions particulières : N/A  
IMDG - Page : N/A  
IMDG - Étiquette : N/A  
IMDG - EMS : N/A  
IMDG - MFAG : N/A

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

##### Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

Silica Sand est énuméré dans le Section 8b  
TSCA

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

##### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

#### **CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act**

##### **Substances énumérées dans le CERCLA :**

Aucune substance énumérée

#### **CAA - Clean Air Act**

##### **Substances énumérées dans le CAA :**

Aucune substance énumérée

#### **CWA - Clean Water Act**

##### **Substances énumérées dans le CWA :**

Aucune substance énumérée

#### **États-Unis - Réglementations spécifiques des états :**

##### **California Proposition 65**

##### **Substances énumérées dans California Proposition 65 :**

Silica Sand Classé cancérigène

##### **Massachusetts Right to know**

##### **Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :**

Silica Sand

##### **Pennsylvania Right to know**

##### **Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :**

Silica Sand

##### **New Jersey Right to know**

##### **Substances énumérées dans New Jersey Right to know :**

Silica Sand

---

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

<b>Code</b>	<b>Description</b>
-------------	--------------------

H350.A	Peut provoquer le cancer par inhalation.
--------	--

H372.A	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
--------	---

Fiche du: 7/16/2015 - révision 3

Code produit: 4110

### **Informations de classification supplémentaires**



HMIS Dangereux pour votre santé : 1 = Légère

HMIS est un danger chronique? Oui

HMIS Inflammabilité : 1 = Combustible si chauffé

HMIS Réactivité : 0 = Minimal

HMIS P.P.E. : Lunettes de sécurité, gants

NFPA Dangereux pour votre santé : 1 = Légère

NFPA Inflammabilité : 1 = Combustible si chauffé

NFPA Réactivité : 0 = Minimal

NFPA Risque spécial : S.o.

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

**Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

**Paragraphes modifiés de la révision précédente :**

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 4. PREMIERS SECOURS